

CGPC lance "CGPC Assurances" pour les intermédiaires en assurance

L'association française des conseils en gestion de patrimoine certifiés annonce le lancement de CGPC Assurances. Un signe en direction des courtiers et mandataires d'assurances qui auront, l'an prochain, obligation d'adhérer à une association professionnelle.

En 2021, la loi imposera en effet aux courtiers et mandataires d'intermédiaire d'assurances d'adhérer à une association professionnelle agréée en charge de l'accompagnement et du suivi de leur activité au plan de la conformité à la réglementation. Respect d'un code de bonne conduite, contribution à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, qualité du traitement des données personnelles seront plus que jamais au cœur des préoccupations du régulateur.

CGPC Assurances propose à ces professionnels un pack d'accompagnement pour engager dès à présent l'amélioration de leur conformité :

- un audit d'auto-évaluation en ligne du niveau de cette conformité aisé à réaliser,
- un code de bonne conduite accompagné de documents types à utiliser pour appliquer la nouvelle réglementation,
- une formation à distance sur le thème « Être conforme à la réglementation en tant qu'intermédiaire en distribution d'assurances » permettant d'appréhender le contenu du code et la bonne manière de le mettre en œuvre ainsi que de définir un programme d'amélioration de la conformité.

En tant que membre de CGPC Assurances, les professionnels bénéficieront également d'une assistance juridique, fournie par les juristes de Covéa protection juridique, ainsi que de l'accès à un service de médiation rendu par La médiation de l'assurance.

CGPC annonce par ailleurs avoir déposé un dossier à l'AMF pour redevenir une association représentative de CIF et lancera très prochainement, CGPC IOBSP, afin d'accompagner la co-régulation à venir des intermédiaires du monde du crédit immobilier.

« Nos conseillers certifiés CIF nous demandent "un guichet unique" pour leur accompagnement et leur représentation. Nous ne pouvons pas rester sourds à cette demande, explique Raymond Leban, président de CGPC. Nous avons donc déposé un dossier pour redevenir une association agréée par l'AMF à ce titre, à travers CGPC CIF, en même temps que nous prenons nos dispositions pour donner corps à CGPC Assurances, CGPC IOBSP et CGPC Immobilier (Carte T) ».